

# Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

**CHABRAQUE ECOLE EXPERIMENTALE**

SEVER  
12240 CASTANET

APE : 8559B  
Siret : 37821620400016



## **MAZARS RODEZ**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
13 boulevard des Balquières

12850 ONET LE CHATEAU

Tél :

Fax :

Courriel :

Web :

**Etats de synthèse**

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	84 328	62 901	21 427	24 362
Autres immobilisations corporelles	43 176	25 394	17 782	10 734
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>127 503</b>	<b>88 295</b>	<b>39 208</b>	<b>35 096</b>
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>127 503</b>	<b>88 295</b>	<b>39 208</b>	<b>35 096</b>
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Stocks</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	782		782	
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				18 871
<b>Créances</b>	<b>782</b>		<b>782</b>	<b>18 871</b>
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	130 390		130 390	117 408
<b>Trésorerie</b>	<b>130 390</b>		<b>130 390</b>	<b>117 408</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>131 172</b>		<b>131 172</b>	<b>136 279</b>
Charges constatées d'avance	4 513		4 513	2 416
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4 513</b>		<b>4 513</b>	<b>2 416</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>263 188</b>	<b>88 295</b>	<b>174 893</b>	<b>173 791</b>

 Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Fonds associatifs sans droit de reprise	184 263	169 406
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>9 238</b>	<b>-4 867</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>193 502</b>	<b>164 540</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle	-30 377	-10 653
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-30 377</b>	<b>-10 653</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 686
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936	4 121
Dettes fiscales et sociales	7 090	8 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 742	4 839
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>11 768</b>	<b>19 904</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>174 893</b>	<b>173 791</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	152 236	138 588
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		10 000
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations		
Autres produits	5 001	4 040
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>157 238</b>	<b>152 628</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	3 094	3 188
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	87 764	94 307
Impôts et taxes	181	9
Salaires et Traitements	32 871	35 258
Charges sociales	7 183	8 410
Amortissements et provisions	5 762	15 406
Autres charges		22
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>136 856</b>	<b>156 599</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>20 382</b>	<b>-3 971</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	577	554
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>577</b>	<b>554</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>20 959</b>	<b>-3 417</b>
Produits exceptionnels		440
Charges exceptionnelles	11 721	1 890
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-11 721</b>	<b>-1 450</b>
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>9 238</b>	<b>-4 867</b>

**ASSOCIATION « Ecole Expérimentale de la Chabraque »**  
**Association Loi 01<sup>er</sup> juillet 1901, article 5**  
**Décret du 16 Août 1901, article 2**

**Sever**

**12 240 CASTANET**

**Numéro SIREN 378 216 204**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**

**SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX**  
**COMPTES AVEYRON LOZERE**  
**3, Rue du Torrent**

**48 000 MENDE**

**Association Ecole expérimentale de la Chabraque**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux adhérents.

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ecole Expérimentale de la Chabraque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mende,  
Le 06 juin 2018

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Société de Commissariat aux Comptes  
Aveyron Lozère**

Frédéric DAGUTS



## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.